
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le neuf décembre, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de VIVIER-AU-COURT sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 3 décembre 2021

Etaients présents les conseillers communautaires suivants :

Commune		Elus délégués			Signature
AIGLEMONT	1	M.	DECOBERT	Philippe	Présent
ARREUX	2	M.	ROUSSEL	Emmanuel	Présent
BALAN	3	M.	COLLINET	Alban	Présent
BAZELLES	4	M.	BONNE	Francis	Pouvoir à M. Alban COLLINET
BELVAL	5	M.	NORMAND	Michel	Présent
CHALANDRY-ELAIRE	6	M.	DELFORGE	Pierre	Présent
CHARLEVILLE-MEZIERES	7	Mme	AIT MADI	Virginie	Absente
	8	M.	MEBARKI	Jérôme	Présent jusqu'au point 22 puis pouvoir à M. DUFLOX
	9	Mme	BANOUH	Fatiha	Présente
	10	M.	BARTHELEMY	Alain	Présent
	11	M.	BECKRICH	Hervé	Présent
	12	Mme	BOURY-GOVI	Françoise	Présente
	13	Mme	BRISSE	Cendrina	Pouvoir à M. Patrick FOSTIER

14	M.	CHAOUCHI	Salah	Pouvoir à Mme BANOUH
15	M.	CLARIN	Quentin	Présent
16	Mme	CORME	Véronique	Pouvoir à M. Boris RAVIGNON
17	M.	DARKAOUI- ALLAOUI	Darkaoui	Présent jusqu'au point 15
18	Mme	DEGEMBE	Catherine	Pouvoir à M. David CORNET
19	Mme	DISANT	Marie	Présente
20	M.	DUFLOX	Michaël	Présent
21	M.	FOSTIER	Patrick	Présent
22	Mme	GLACET	Odile	Présente
23	Mme	GUILLEMAIN	Cyrielle	Présente jusqu'au point 22 puis pouvoir à M. HUART
24	M.	HUART	Yves	Présent
25	M.	JOLION	Frédéric	Présent
26	Mme	ROYNETTE	Céline	Excusée
27	Mme	LEJEUNE	Simone	Présente
28	Mme	LEPAGE	Anaïs	Présente
29	Mme	LEQUEUX- LAMENIE	Armelle	Pouvoir à Mme Françoise BOURY-GOVI
30	M.	MARECHAL	Guillaume	Présent à partir du point 6
31	M.	CORNET	David	Présent
32	M.	MECCA	Antonino	Pouvoir à M. David CORNET

	33	M.	RAVIGNON	Boris	Présent
	34	Mme	SENE	Yacine	Présente
	35	M.	SARIKAYA	Bekir	Absent
	36	M.	DALLA-ROSA	Sylvain	Pouvoir à Mme Anne PAPIER
	37	Mme	PAPIER	Anne	Présente à partir du point 9
	38	M.	DUMONT	Christophe	Présent à partir du point 11
CHEVEUGES	39	M.	ALEXANDRE	Thierry	Présent
CLIRON	40	M.	PINTEAUX	Jean-Luc	Présent
DAIGNY	41	M.	FRERE	Baptiste	Présent
DAMOUZY	42	M.	SCHNEIDER	Christian	Présent
DOM-LE-MESNIL	43	M	MAROT	Christophe	Présent à partir du point 4
DONCHERY	44	M.	WELTER	Christian	Absent
ETREPIGNY	45	Mme	MINEUR	Sarah	Suppléée par M. Philippe VINCENT présent
FAGNON	46	Mme	DURAND	Coralie	Présente
FLEIGNEUX	47	Mme	GARANT	Valérie	Excusée
FLIZE	48	M.	BRANZ	Cédric	Présent
FLOING	49	Mme	LESSERTISSEUR	Martine	Présente
FRANCHEVAL	50	M.	BERTRAND	Brice	Présent
GERNELLE	51	Mme	NININ	Cathy	Présente

GESPUNSART	52	M.	MICHEL	Gilles	Excusé
GIVONNE	53	Mme	MAHUT	Raymonde	Présente
GLAIRE	54	M.	GODIN	André	Présent
HANNOGNE-SAINTE-MARTIN	55	Mme	FONTAINE	Michèle	Présente
HAUDRECY	56	M.	CLAUDE	Philippe	Présent
HOULDIZY	57	M.	SINET	Ludovic	Présent
ILLY	58	M.	MULLER	Jacques	Présent
ISSANCOURT-RUMEL	59	M.	DEBAIFFE	Ghislain	Présent
LA CHAPELLE	60	M.	COLINET	Jean-Paul	Absent
LA FRANCHEVILLE	61	M.	FORTIN	Alain	Présent
LA GRANDVILLE	62	M.	PECHEUX	Xavier	Présent
LA MONCELLE	63	M.	HARRAR	Radouane	Présent à partir du point 3
LES AYVELLES	64	M.	LEBRETON	Philippe	Présent
LUMES	65	M.	PETITFRERE	Olivier	Présent
MONTCY-NOTRE-DAME	66	M.	MAIZI	Tahla	Présent
NEUFMANIL	67	M.	WAFFLARD	Dominique	Présent
NOUVION-SUR-MEUSE	68	M.	CLAUDE	Jean-Luc	Présent
NOUZONVILLE	69	Mme	AUBART	Myriam	Présente
	70	M.	EL LAOUI	Yacine	Pouvoir à M. Florian LECOULTRE

	71	Mme	LAMOUREUX	Amélie	Présente
	72	M.	LECOULTRE	Florian	Présent
NOYERS-PONT-MAUGIS	73	Mme	DEBREUX	Marie-Pierre	Présente
POURRU-AUX-BOIS	74	M.	MARLET	Olivier	Présent
POURU-SAINT-REMY	75	M.	DAVENNE	Philippe	Présent
PRIX-LES-MEZIERES	76	M.	DEDION	Bruno	Présent jusqu'au point 16
SAINT-AIGNAN	77	Mme	LOIZON	Christine	Présente
SAINT-LAURENT	78	M.	FORGET	Laurent	Présent
SAINT-MENGES	79	M.	WATELET	Roger	Suppléé par M. HERBULOT Présent
SAPOGNE-FEUCHERES	80	M	GILLET	Frédéric	Absent
SECHEVAL	81	M.	CANOT	Philippe	Présent
SEDAN	82	M.	BESSADI	Farid	Présent
	83	Mme	CABLAT	Alexandra	Pouvoir à M. BESSADI
	84	Mme	DE BONI	Marzia	Présente
	85	Mme	DE MONTGON	Inès	Présente
	86	M.	HERBILLON	Didier	Présent
	87	M.	JUBEAUX	Laurent	Absent
	88	Mme	LOUIS	Rachelle	Absente
	89	M.	MARCOT	Franck	Présent

	90	M.	VILLA	Maxime	Présent
	91	Mme	BERTELOODT	Odile	Pouvoir à M. Alban COLLINET
	92	M.	DOCQ	Sébastien	Excusé
THELONNE	93	M.	AUPRETRE	Denis	Présent
TOURNES	94	M	CARBONNEAU X	Gérard	Présent
VILLE-SUR-LUMES	95	M.	BOUCHER	Jean-Louis	Présent
VILLERS-SEMEUSE	96	M	DUPUY	Jérémy	Présent à partir du point 9
	97	Mme	LANDART	Evelyne	Présente
VILLERS-SUR-BAR	98	M.	HELLER	Christophe	Pouvoir à M. Cédric BRANZ
VIVIER-AU-COURT	99	M.	DURELLO	Rodrigue	Présent
	100	Mme	NICOLAS-VIOT	Dominique	Présente
VRIGNE-AUX-BOIS	101	M.	DUTERTRE	Patrick	Présent
	102	Mme	GLACHANT	Geneviève	Présente jusqu'au point 23 puis pouvoir à M. DUTERTRE
VRIGNE-MEUSE	103	M.	GREGOIRE	Yann	Présent
WADELINCOURT	104	M.	CUNY	Bruno	Présent
WARCQ	105	M.	GOSSET	Jean-François	Présent

Le Conseil communautaire désigne **Madame Dominique NICOLAS-VIOT** et **Monsieur Denis AUPRETRE** en tant que secrétaires de séance.

Le conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire lors de la réunion du 25 octobre 2021

2. Compte rendu des décisions directes

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil communautaire.

3. Compte rendu de la réunion de la Commission Consultative des Service Publics Locaux du 31 août 2021

Madame Odile GLACET, 14^{ème} vice-présidente présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du compte rendu de la réunion de la CCSPL du 31 août 2021.

4. CC211209-175 Approbation du rapport de gestion 2020 de la société publique locale X DEMAT

Madame Cyrielle GUILLEMAIN et Monsieur Patrick FOSTIER quittent la salle durant la présentation et le vote de ce rapport.

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de gestion pour l'exercice 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

5. CC211209-176 Modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison Grand Est Europe

Monsieur Farid BESSADI, conseiller communautaire délégué à la coopération transfrontalière présente le rapport,

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public « Maison Grand Est Europe » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le conseiller délégué à la coopération transfrontalière en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

6. CC211209-177 Avenant à la convention financière entre Ardenne Métropole et l'Agence d'urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région du Grand Reims

Messieurs Boris RAVIGNON, Ghislain DEBAIFFE, Patrick FOSTIER, Didier HERBILLON, Alain BARTHELEMY et Madame Marie-Pierre DEBREUX quittent la salle durant la présentation et le vote de ce rapport.

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention financière 2021 entre Ardenne Métropole et l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

7. CC211209-178 Attribution de subvention dans le cadre du fonds territorial communautaire

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **ABROGE** la délibération CC210209-05 du Conseil communautaire en date du 9 février 2021 en ce qu'elle attribue la somme de 356€ à la commune de FRANCHEVAL pour son projet d'achat et d'installation d'une chaudière à granulés ;
- **APPROUVE**
 - L'attribution d'une subvention de 4 152 € en faveur de la commune de FRANCHEVAL pour le projet Changement des portes d'entrée et fenêtres au bâtiment Mairie Ecole.
 - L'attribution d'une subvention de 8 271.31 € en faveur de la commune de FLEIGNEUX pour le projet Rénovation de la salle polyvalente.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Conseiller délégué à l'équilibre des territoires urbain / rural en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

8. CC211209-179 Admission en non-valeur

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

I BUDGET GENERAL

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur à hauteur de **36 708,16€**.

II BUDGETS ANNEXES

EAU :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur à hauteur de **51 208,26€** et de procéder à une reprise sur provisions équivalente

ASSAINISSEMENT :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur à hauteur de **61 300,45€** et de procéder à une reprise sur provisions équivalente

ORDURES :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur à hauteur de **5 220€**.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

9. CC211209-180 Décision modificative N°2 2021

Monsieur Michel NORMAND, 7ème vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité,

I BUDGET GENERAL

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 2021, par nature et par chapitre, et avec les chapitres « opérations d'équipement »

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	563 715,00	738 750,00
RECETTES	563 715,00	738 750,00

- **APPROUVE** les autorisations de programme ou complémentaires :
- **APPROUVE** les modifications d'échéanciers des autorisations de programme :

II BUDGETS ANNEXES

- **APPROUVE** la décision modificative N° 2 2021, par nature et par chapitre,

B.A. Transports	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0,00	5 700,00
RECETTES	0,00	5 700,00

B.A. EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00

B.A. ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	-58 000,00	-58 000,00
RECETTES	-58 000,00	-58 000,00

B.A. ZONES D'ACTIVITE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
RECETTES	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

B.A. CAMPING	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
RECETTES	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

B.A. DECHETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	131 710,00	0,00
RECETTES	131 710,00	0,00

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

10. CC211209-181 Ouverture de crédits par anticipation

Monsieur Michel NORMAND, 7ème vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture par anticipation des crédits 2022, dans les limites suivantes pour chaque budget :
 1. 100% des dépenses de fonctionnement 2021
 2. 25% des dépenses d'investissement 2021
 3. Crédits prévisionnels 2022 conformément aux échéanciers de chacune des autorisations de programme

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge des finances et ressources humaines à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

Chapitre	Principal	Ouverture de crédits 2022	Transport	Ouverture de crédits 2022	Eau	Ouverture de crédits 2022	Assainissement	Ouverture de crédits 2022	Zones d'activité	Ouverture de crédits 2022	Camping	Ouverture de crédits 2022	Déchets	Ouverture de crédits 2022	Total général
002															0
011	6 881 381		2 467 346		3 941 435		4 192 085		960 655		47 443		12 138 835		30 629 180
012	19 197 900		260 000		4 082 000		1 923 418						2 966 800		28 430 118
014	15 183 331		5 000		2 000 000		1 120 000								18 308 331
023	2 528 246	100%		100%	279 454	100%	96 557	100%		100%		100%		100%	2 904 257
042	5 479 262		1 617 258		5 055 530		5 538 936		960 655		327 836		1 320 918		20 300 395
65	12 497 880		7 808 180		59 060		61 510						750 293		21 176 923
66	840 518		23 662		184 423		929 900						14 680		1 993 183
67	123 310		10 000		175 400		175 299				4 494		10 774		499 277
68					109 500		126 750								236 250
Total F	62 731 828		12 191 446		15 886 802		14 164 455		1 921 310		379 773		17 202 300		124 477 915
001	2 508 905										16 884				2 525 789
020	10 000	2 500													10 000
040	3 849 438	962 360	1 010 938	252 735	2 346 972	586 743	3 287 387	821 847	960 655	240 164	270 250	67 563	599 604	149 901	12 325 244
041	250 000	62 500			75 000	18 750	46 580	11 645							371 580
16	3 177 866	794 467	178 778	44 695	585 584	146 396	1 650 288	412 572	960 655	240 164			89 151	22 288	6 642 322
20	613 364	153 341	9 270	2 318	259 165	64 791	238 656	59 664					197 696	49 424	1 318 150
204	619 162	154 790													619 162
21	2 288 087	572 022	1 346 918	336 729	1 808 332	452 083	1 063 039	265 760			55 000	13 750	1 142 461	285 615	7 703 836
23	2 016 899	504 225			393 167	98 292					354 509	88 627	1 000 919	250 230	3 765 494
26	9 000	2 250													9 000
27	140 000	35 000					100 000	25 000							240 000
4581	517 059	129 265													517 059
Hors AP	15 999 779	3 372 719	2 545 904	636 476	5 468 219	1 367 055	6 385 950	1 596 487	1 921 310	480 328	696 644	169 940	3 029 831	757 458	36 047 637
AP	16 080 522	17 240 449			5 967 000	9 548 000	8 470 000	9 661 000							
Total I	32 080 301		2 545 904		11 435 219		14 855 950		1 921 310		696 644		3 029 831		66 565 159

11. CC211209-182 Concession simple de fourniture, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale des abris voyageurs – Choix du concessionnaire

Madame Odile GLACET, 14^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution à l'entreprise Philippe VEDIAUD Publicité la concession de service simple de « Fourniture, Installation, Maintenance, Entretien et Exploitation commerciale des abris voyageurs pour une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2022 ;
- **APPROUVE** contrat de concession annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou la Vice-présidente déléguée à la commande publique en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

12. CC211209-183 Site du Parc des expositions / salle de basket – Convention de superposition d'affectations

Monsieur Philippe CLAUDE, 15^{ème} présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de superposition d'affectation selon les modalités qu'elle prévoit ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux travaux en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

13. CC211209-184 Projet de Maison de Santé Pluri professionnelle de Vivier au Court – Convention tripartite

Monsieur Philippe CLAUDE, 15^{ème} présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature de la convention tripartite proposée entre l'EPFGE (Etablissement Public Foncier Grand Est) – Ardenne Métropole – Vivier au Court ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux travaux en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

14. CC211209-185 Dérogation municipale à la règle du repos dominical des salariés en 2022 – « Dimanches du Maire »

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

89 voix POUR et 4 voix CONTRE (Christophe DUMONT, Anne PAPIER, Philippe DECOBERT et Sylvain DALLA ROSA)

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les propositions formulées par les communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué au développement économique et numérique en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

15. CC211209-186 Société Publique Locale foncière commerciale

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

Il propose sa candidature pour représenter Ardenne Métropole au sein de l'assemblée générale de la SPL ; puis propose sa candidature ainsi que celle de Madame Alexandra CABLAT pour être administrateurs représentants d'Ardenne Métropole au sein de la SPL.

Ayant constaté qu'aucune autre candidature n'a été déposée,

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un outil d'intervention sur le foncier commercial sous forme d'une Société Publique Locale (SPL) ;
- **APPROUVE** la proposition de statuts de la foncière commerciale ;
- **APPROUVE** la répartition des actions, avec libération de la moitié au moment de la création de la société, puis libération du reste sous les 5 prochaines années et selon les appels de fonds de la SPL ;
- **CONSACRE** un budget de 5,2 millions sur 5 ans en dépense, dont 850 500€ d'apport en capital (50% libéré en 2022 et à inscrire au budget primitif) et 4,4 millions d'acquisitions, avec 1,1 million de recettes en fonds de concours des communes et dès 2024, les premiers retours financiers via loyers et dividendes de la SPL ;
- **APPROUVE** sur l'adresse du siège social définie à Ardenne Métropole, 49 avenue Léon Bourgeois, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ;
- **AUTORISE** le dépôt de la société au Registre des Commerces et des Sociétés ;
- **PRECISE** que l'APCP nécessaire sera ouverte à la prochaine décision budgétaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué à l'économie, en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment les mandats envers la SPL.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le mode de scrutin à mains levées ;
- **NOMME** Patrick FOSTIER représentant d'Ardenne Métropole à l'assemblée générale de la SPL ;
- **NOMME** Patrick FOSTIER et Alexandra CABLAT administrateurs représentants d'Ardenne Métropole au sein de la SPL ;

16. CC211209-187 Droit de préemption urbain – délégation de la ville de Charleville-Mézières au profit d'Ardenne Métropole dans le quartier des Forges Saint Charles

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du bilan de l'exercice du droit de préemption urbain délégué par la ville de Charleville-Mézières sur la période 2017-2021,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la délégation du droit de préemption urbain par la ville de Charleville-Mézières sur le périmètre indiqué ci-dessus (zone située entre la rue de l'Abattoir au nord, la rue des Forges Saint Charles à l'ouest, et la Meuse au sud et à l'est), pour une durée de 5 années à compter de janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué au développement économique et numérique en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

17. CC211209-188 Actualisation des tarifs de la pépinière d'entreprise

Monsieur Patrick FOSTIER, 2^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

90 voix POUR et 1 abstention (Christophe MAROT)

- **APPROUVE** les propositions de modifications des tarifs existants et de création de nouveaux tarifs comme listé ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué au développement économique et numérique en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

18. CC211209-189 Approbation du projet de modification des statuts de la SEM PROTEAME

Monsieur Patrick FOSTIER quitte la salle durant la présentation et le vote de ce rapport.

Monsieur Frédéric JOLION, conseiller délégué membre du bureau présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de modification statutaire portant sur le nombre de sièges d'administrateur attribué aux collectivités locales actionnaires de PROTEAME, pour fixer ce nombre à 13 sièges sur les 18 sièges composant le Conseil d'Administration et la modification corrélative de l'article 15 – alinéa 3 des statuts,
- **APPROUVE** la répartition des sièges d'administrateurs comme indiqué ci-dessus,
- **DONNE** tout pouvoir aux représentants d'Ardenne Métropole à l'Assemblée Générale de PROTEAME pour porter un vote favorable à la résolution relative à cette modification statutaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

19. CC211209-190 Prise de participation de la société d'économie mixte locale énergies renouvelables des Ardennes (SEML ENR) dans le projet Turenne Méthanisation

Mesdames Inès DE MONTGON et Cyrielle GUILLEMAIN ainsi que Messieurs Patrick FOSTIER et Philippe CLAUDE quittent la salle durant la présentation et le vote de ce rapport.

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

85 voix POUR, 1 voix CONTRE (Christophe MAROT) et 1 abstention (Pierre DELFORGE)

- **APPROUVE** l'acquisition par la SEM ENR des Ardennes de deux parts du capital social de 100 euros chacune de la SAS Turenne Méthanisation et la mise en place des comptes-courants d'associé à hauteur de 100 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

20. CC211209-191 Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique pour les Copropriétés (SARE Copro)

Madame Marie-Pierre DEBREUX, 4^{ème} vice-présidente présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'engagement de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole dans le dispositif « Service d'Accompagnement à la rénovation des bâtiments résidentiels collectifs et des copropriétés du Grand Est » avec la SEM OKTAVE ;
- **AUTORISE** le Président ou la vice-présidente en charge de l'Habitat durable en cas d'empêchement à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

21. CC211209-192 Plan de financement ingénierie Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) 2021

Monsieur Ghislain DEBAIFFE, conseiller communautaire délégué à l'équilibre des territoires urbains et ruraux présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement de l'ingénierie LEADER 2021 du GAL Villes et campagnes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux ressources humaines et finances en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

22. Service de distribution de l'eau potable - Bilan des actions correctives mises en œuvre et planifiées sur la période 2020/2026 suite à l'audit d'octobre / novembre 2020

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3^{ème} vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** de l'état d'avancement des mesures correctives déployées par les services et relatives à l'organisation, aux méthodes, aux moyens, aux interventions concernant le périmètre de la compétence de distribution de l'eau potable d'Ardenne Métropole.

23. CC211209-193 Barème Tarifaire Eau et Assainissement 2022

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3^{ème} vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire,

88 voix POUR et 3 voix CONTRE (Christophe DUMONT, Anne PAPIER et Sylvain DALLA ROSA)

- **APPROUVE** les propositions émises ;
- **APPROUVE** le barème de facturation des redevances et surtaxes communautaires en eau et en assainissement correspondant à la proposition retenue, pour une application au 1er janvier 2022 ;
- **APPROUVE** le barème de facturation des autres prestations dans le cadre des abonnements aux services d'eaux pour une application au 1er janvier 2022 ;
- **APPROUVE** le barème de facturation de prestations diverses pour compte de tiers pour une application au 1er janvier 2022 ;
- **APPROUVE** le barème de facturation attaché à la vente d'eau potable en gros pour une application au 1er janvier 2022 ;
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président en charge du Grand Cycle de l'Eau en cas d'empêchement à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

24. CC211209-194 Mise à jour du règlement de service de l'assainissement collectif

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3^{ème} vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du règlement du service de l'assainissement collectif,
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président en charge du Grand Cycle de l'Eau en cas d'empêchement à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

25. CC211209-195 Mise à jour du règlement de service de l'assainissement non collectif

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3^{ème} vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire,
90 voix POUR et 1 voix CONTRE (Ludovic SINET)

- **APPROUVE** les modifications du règlement du service de l'assainissement non collectif présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du Grand Cycle de l'Eau, en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

26. CC211209-196 Mise à jour du règlement du service de l'eau

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3^{ème} vice-président présente le rapport.
Le Conseil communautaire,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications du règlement du service de l'eau présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du Grand Cycle de l'Eau, en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

27. CC211209-197 Adaptation des fréquences de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1er janvier 2022

Monsieur Jean-Luc CLAUDE, 9^{ème} vice-président présente le rapport.

Il propose un amendement afin que la nouvelle fréquence de collecte des déchets prenne effet à partir du 31 janvier 2022 et non dès le 1^{er} janvier comme initialement proposé.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'amendement présenté ;
- **APPROUVE** la réduction proposée de la fréquence de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire d'Ardenne Métropole à compter du 31 janvier 2022,
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président en charge de la prévention, collecte et valorisation des déchets en cas d'empêchement à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

28. CC211209-198 « Jetons Moins et Trions Plus » : Propositions de mesures détaillées sur la collecte de verre

Monsieur Jean-Luc CLAUDE, 9^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place des mesures visant à accroître la performance du territoire sur la collecte du verre,
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président en charge de la prévention, collecte et valorisation des déchets en cas d'empêchement à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

29. CC211209-199 Création du service logement

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la création du service logement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

30. CC211209-200 Adaptation du tableau des effectifs

Monsieur Michel NORMAND, 7^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adaptation du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

31. CC211209-201 Subventions Sport de haut niveau

Madame Yacine SENE quitte la salle durant la présentation et le vote de ce rapport.

Monsieur Cédric BRANZ 11^{ème} vice-président présente le rapport.

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les conventions d'objectifs 2022 proposées ;

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention annuelle de 220 000 euros à l'Association « Flammes Carolo Basket Ardennes » pour 2022 ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention annuelle de 146 591,45 euros pour 2022 à l'Association « Flammes Carolo Basket Ardennes » au titre des charges de la salle ARENA qui sera calculée *prorata temporis* ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention annuelle de 296 965,85 € euros à l'Association « Club Sportif Sedan Ardennes » au titre des charges du Stade Louis Dugauguez pour 2022 qui sera calculée *prorata temporis* ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une avance sur subvention de 55 000 € à l'association « Flammes Carolo Basket Ardennes » pour 2022 ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une avance sur subvention de 36 647,86 euros à l'Association « Flammes Carolo Basket Ardennes » au titre des charges de la salle ARENA pour 2022 qui sera calculée *prorata temporis* ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une avance sur subvention de 74 241,45 € euros à l'Association « Club Sportif Sedan Ardennes » au titre des charges du Stade Louis Dugauguez pour 2022 qui sera calculée *prorata temporis* ;
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget d'Ardenne Métropole pour l'année 2022,
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président en charge du Sport en cas d'empêchement à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.